

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

EM/NC

Objet : Validation de la liste des documents à la vente dans la boutique du musée et de leurs tarifs

N° : DCM_2025/165

PUBLIÉE LE : 11/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 8 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Annette DABIT donne pouvoir à ÉLISE THIRIOT

Martine JONVILLE donne pouvoir à Claude LAURENT

Suzel RICHARD donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Martine MARCHAND

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames Angélique GÉNART, Laetitia SACCHIERO, Carole DELAMARCHE, Jessica LEROY et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Pouvoirs : 5 - Absents : 5 – Votants : 23

Monsieur Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance..

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°97/174 du 20 octobre 1997 instituant une régie de recette pour le Musée, afin de percevoir les droits d'entrée et les produits de la vente des articles boutique ;

Il convient de valider la liste des documents de la boutique du Musée et leurs tarifs pour l'année 2026 (absence d'augmentation par rapport à l'année 2025). 32 documents sont proposés à la vente (cartes postales, catalogue, livret pédagogique, livre) allant de 0,50 € à 35 €.

LISTE DES OUVRAGES	TARIFS (€)
catalogue – image du patrimoine	25,00 €
catalogue - la bière : imagerie et imaginaire	23,00 €
catalogue - faïenceries du valcolorois	23,00 €
catalogue - les églises fortifiées de la Meuse	18,00 €
catalogue - 14/18 affiches de la grande guerre	15,00 €
catalogue - hommage à Jules Bastien Lepage	15,00 €
catalogue - la guerre des assiettes	8,00 €
Catalogue – Paul-Louis Cyfflé	32,00 €
Catalogue – Paul-Louis Cyfflé	25,60 €
catalogue les ivoires de Commercy	30,00 €
Livret pédagogique - églises fortifiées de la Meuse	4,00 €
catalogue vitrail commémoratif	30,00 €
carte postale ivoires	0,50 €
carte postale - art sacré (unité)	0,50 €
carte postale - la guerre des assiettes rondes	0,50 €
pochette 10 cartes postales - églises fortifiées	4,50 €
carte postale - églises fortifiées (unité)	0,50 €
carte Gombervaux	0,50 €
carte cadran solaire 1 volet	0,50 €
carte cadran solaire 2 volets	1,00 €
plaquette "objet archéologique"	6,00 €
carte postale Charles Cournault (unité)	0,50 €
carte postale Charles Cournault (série de 6)	2,50 €
carte postale Musée des Ivoires	0,50 €
carte postale - armes à feu (unité)	0,50 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

S2LO

ID : 055-215501222-20251218-2025_165-DE

catalogue de soie et d'or	Envoyé en préfecture le 19/12/2025 P,00 €
catalogue Nasium	Reçu en préfecture le 19/12/2025 35,00 €
catalogue Netsukimono - le Japon côté nature	Publié le 18/00 €
catalogue Netsukimono - le Japon côté nature	ID : 055-215501222-20251218-2025_165-DE 12,00 €
carte postale Netsukimono (unité)	0,50 €
De la libération de Commercy aux commerciens libérés	30,00 €
Œuvres choisies des musées de la Meuse	8,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **DE FIXER** la liste des documents, ci-dessus, à la vente de la boutique du musée et leurs prix pour l'année 2025

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.